

VILLE DE MOULINS-LES-METZ

Rapport de présentation BUDGET PRIMITIF 2022



Conseil Municipal du 05 avril 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20220405-2022-16-DCM-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2022

Affichage : 08/04/2022

Sommaire

BUDGET PRINCIPAL VILLE DE MOULINS-LES-METZ

1.	- BALANCE GÉNÉRALE	3
2.	- SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
2.1.–	LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4
2.1.1.	- Chapitre 011 : Charges à caractère général	5
2.1.2.	- Chapitre 012 : Charges de personnel	5
2.1.3.	- Chapitre 014 : Atténuation de produits	6
2.1.4.	- Chapitre 65 : Charges de gestion courante	6
2.1.5.	- Chapitre 66 : Charges financières	6
2.1.6.	- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	7
2.1.7.	- Chapitre 68 : Provisions pour charges de fonctionnement courant	7
2.1.8.	- Chapitre 022	7
2.1.9.	- Les mouvements d'ordre	7
2.2.–	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8
2.2.1.	- Chapitre 013 : Atténuation de charges	9
2.2.2.	- Chapitre 70 : Produits des services du domaine	9
2.2.3.	- Chapitre 73 : Impôts et taxes	9
2.2.4.	- Chapitre 74 : Dotations et participations	9
2.2.5.	- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	10
2.2.6.	- Chapitre 76 : Produits financiers	10
2.2.7.	- Chapitre 77 : Produits exceptionnels	10
2.2.8.	- Les opérations d'ordre	10
3.	- SECTION D'INVESTISSEMENT	12
3.1.–	LA BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12
3.3.–	LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	15
4.	- PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE GÉNÉRALE	17

1. - BALANCE GÉNÉRALE

Le présent budget a été conçu avec la reprise des résultats de l'exercice 2021.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **7,997 millions d'euros**

En investissement : le total de cette section représente **2,395 millions d'euros** dont 1,342 millions d'euros de dépenses réelles auxquelles correspondent 0,216 millions d'euros de recettes réelles (hors restes à réaliser).

Comme chaque année, et afin d'avoir une vue d'ensemble des inscriptions budgétaires, les reports sont intégrés dans la section d'investissement. Ils sont nécessaires pour la poursuite des travaux avant le vote du budget.

La section de fonctionnement s'élève à **5,601 millions d'euros**, dont 4,426 M€ de dépenses réelles et 3,943 M€ de recettes réelles.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	4 425 650	3 942 628	1 342 363	216 288	5 768 013	4 158 916
Opérations d'ordre	1 175 472	162 750	569 439	1 582 161	1 744 911	1 744 911
Opérations de l'exercice	5 601 122	4 105 378	1 911 802	1 798 449	7 512 924	5 903 827
Restes à réaliser 2020			483 682	466 793	483 682	466 793
Excédents ou déficits reportés		1 495 744		130 241	0	1 625 986
Total du budget	5 601 122	5 601 122	2 395 484	2 395 484	7 996 606	7 996 606
<i>Budget primitif 2021 avec DBM, sans les DM techniques (pour mémoire)</i>	<i>5 310 885 €</i>	<i>5 310 885 €</i>	<i>2 728 068 €</i>	<i>2 728 068 €</i>	<i>8 038 953 €</i>	<i>8 038 953 €</i>
Pourcentage d'évolution	5,46%	5,46%	-12,19%	-12,19%	-0,53%	-0,53%

2. - SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1.– LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les données inscrites au budget 2021, rappelées pour mémoire, intègrent les Décisions Budgétaires Modificatives et pas les Décision Modificatives Techniques de cession.

CHAP.	DEPENSES	BP 2021 ET DBM	Proposi- tion 2022	Evol. 2022/2021
	Mouvements réels			
011	Charges à caractère général	1 489 326	1 518 376	1,95%
60	<i>Achats</i>	619 505	655 487	5,81%
61	<i>Services extérieurs</i>	535 667	521 992	-2,55%
62	<i>Autres services extérieurs</i>	326 654	332 797	1,88%
63	<i>Impôts et taxes</i>	7 500	8 100	8,00%
012	Charges de personnel	2 144 100	2 247 300	4,81%
014	Atténuation de produits	30 000	31 525	5,08%
65	Charges de gestion courante	335 444	387 322	15,47%
	<i>Autres contributions</i>	104 817	157 560	50,32%
	<i>Elus</i>	124 100	124 100	0,00%
	<i>Subventions</i>	106 527	105 662	-0,81%
	Total des dépenses de gestion des services	3 998 870	4 184 523	4,64%
66	Charges financières	29 504	29 662	0,54%
	<i>dont intérêts des emprunts</i>	29 000	29 000	0,00%
	<i>dont ICNE - ICNE N-1</i>	504	662	31,46%
67	Charges exceptionnelles	42 090	30 380	-27,82%
68	Provision pour charges de fonctionnement	50 000	50 000	0,00%
022	Provision pour dépenses imprévues	0	131 085	#DIV/0!
	Total des dépenses réelles	4 120 463	4 425 650	7,41%
	Mouvements d'ordre			
023	Virement à section d'investissement	692 059	680 472	-1,67%
042	Opérations de transfert entre section (+ DMT)	498 363	495 000	-0,67%
	<i>Plus-value de cession</i>			
	<i>Dotations aux amortissements</i>	498 363	495 000	-0,67%
043	Opérations d'ordre à l'intérieur. de la section			
	Total des dépenses d'ordre	1 190 422	1 175 472	-1,26%
002	RESULTAT REPORTE			
	TOTAL GENERAL	5 310 885	5 601 122	5,46%

Hors charges financières (intérêts de la dette, ICNE), provisions et charges exceptionnelles, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de **4,64 %** par rapport au BP 2021 (contre 2,72 % entre BP 2021/2020).

En intégrant ces charges, les dépenses réelles augmentent de **7,41 %** (contre 0,33 % en 2021).

2.1.1. - Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre d'un montant de **1.518.376 €** enregistre une hausse de **1,95 %** (5,38 % en 2021). Il comprend :

- **les achats non stockés** (comptes 60) qui regroupent les achats de matières et fournitures, de marchandises, d'études, de prestations de services, de matériels et d'équipement.

Ces comptes enregistrent une augmentation de 5,81 % par rapport à 2021. A la lecture des articles composant ces comptes, on peut repérer les augmentations suivantes :

- * les achats de prestations de services (concerne les achats de repas des cantines et des vacances) et d'alimentation (90.000 € contre 85.000 € en 2021) pour tenir compte de l'augmentation des effectifs
- * la consommation en eau qui commence seulement à se réguler (15.000 € au BP 2021 pour une exécution de 18 307,80 € du fait du retard des facturations par la régie de la Métropole)
- * + 2.000 € pour les carburants compte tenu de l'inflation
- * une prévision à 330.000 € contre 300.000 € en 2021 pour un réalisé de 256.279 € afin d'absorber la hausse de 30 % annoncée par l'Etat sur les énergies
- * des prévisions légèrement supérieures à 2021 pour les crédits d'acquisition de petits équipements (ampoule, vis, pinceaux ...) pour l'entretien de nos bâtiments difficilement prévoyables

- **les services extérieurs** (comptes 61) qui concernent les contrats de prestations de services avec les entreprises, les locations et charges locatives, les frais d'entretien et de réparations ainsi que les frais d'études et de recherche.

Ces comptes enregistrent une baisse de 2,55 % (après une augmentation de 10,78 % au BP 2021). Elle porte essentiellement sur

- * les prestations de services,
- * les locations mobilières
- * l'entretien des bâtiments publics, des voiries et des réseaux,
- * les études

La baisse enregistrée tient compte de l'exécution de l'exercice 2021 à ces articles.

- **les autres services extérieurs** (comptes 62), tels que des remboursements de frais à d'autres collectivités et organismes, les frais postaux et de télécommunications, d'impression, de transport, ainsi que diverses cotisations.

Ces comptes enregistrent une augmentation de 1,88 % (4,69 % en 2021). C'est principalement le compte 6283 : frais de nettoyage des locaux par entreprise (+ 18.100 € par rapport à 2021) pour tenir compte des contrats passés jusqu'en juillet 2022 pour le remplacement de 2 agents en maladie et un agent en mi-temps thérapeutique ainsi que les comptes enregistrant les dépenses de gestion des mercredis et des vacances scolaires reprise en direct par la commune.

- **les impôts, taxes et versements assimilés** (comptes 63). Ces comptes enregistrent les taxes foncières sur les propriétés communales et les cotisations à caractère obligatoire. L'augmentation enregistrée de 8,00 % (+ 600 €) porte principalement sur la prévision de crédits en taxe d'aménagement avec la pose éventuelle de container, abri de jardin

2.1.2. - Chapitre 012 : Charges de personnel

Les charges de personnel augmentent de 4,81 % après avoir augmentées de 0,01 % en 2021 (0,76 % en 2020).

Il est rappelé que la commune a été dans l'obligation de passer une DBM en fin d'exercice, les crédits étant insuffisant pour la rémunération de décembre.

Les inscriptions budgétaires prennent en compte :

- La revalorisation du point d'indice minimum des catégories C (un agent de catégorie C en début de grille indiciaire touchera 14 € de plus par mois à compter du 1er janvier 2022). A savoir que les années antérieures l'augmentation des salaires de la fonction publique (revalorisation du smic) était d'environ 1,2 % à 1,8 % ;
- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelon, de grades et les promotions internes (sur une masse salariale stable à effectif constant (sans changement de structure de la masse) cela représente au moins 1 à 2 % ;
- l'indemnité inflation (100 € par bénéficiaire : environ 33 agents concernés pour la commune) ;
- le recrutement d'agents plus anciens ou plus gradés en cours d'année 2021 qui pèse sur tout l'exercice 2022 ;
- le recrutement d'un responsable ressources humaines ;
- le coût de remplacement éventuel d'agents en arrêt ;
- le règlement de jours épargnés sur le compte épargne temps des agents conformément à la délibération du conseil municipal.

La charge globale représente 50,78 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité et est atténuée par 19.000 € de recettes estimées à encaisser principalement au titre de remboursement par les assurances des traitements des agents en congé de maladie.

2.1.3. - Chapitre 014 : Atténuation de produits

Ce chapitre regroupe la participation de la commune au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC : prélèvement d'une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées). UN montant de 30.000 € à ce titre, auquel s'ajoutent 1.525 € de correctif sur un rattachement de produit de l'exercice 2021 effectué à tort, soit **31.525 €**.

2.1.4. - Chapitre 65 : Charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les contingents et participations obligatoires, les indemnités versées aux élus, les subventions, hors exceptionnelles, versées aux associations et les petites dépenses de gestion courante.

D'un montant total de 387.322 € ce chapitre enregistre une augmentation de **15,47 %**.

Il se décompose principalement comme suit :

- de crédits concernant les élus ;
- d'une inscription budgétaire de crédits pour soutenir les associations en 2022 d'un montant de 105.662 € contre 106.527 € en 2021. Cette baisse est due à la diminution de la subvention au CCAS (34.000 € au lieu de 54.000 € en 2021) compte tenu du résultat excédentaire qu'il dégage avec l'annulation des manifestations sur 2021 et pour rester dans une enveloppe budgétaire constante.
- d'une prévision de 157.560 € pour le règlement de contributions obligatoires.
En augmentation de 50,32 % elles regroupent tout ce qui est du ressort de « l'informatique en nuage » (nettoyage des comptes pour pouvoir récupérer le FCTVA et inscription de crédits supplémentaires car plusieurs marchés sont à relancer dans ce domaine en 2022), les créances à éteindre ou admises en non-valeur, les conventions particulières notamment celle avec le centre de gestion pour l'intérim RH et celle avec le GEVA pour le personnel sur contrats courts pour les vacances scolaires et les mercredis.

2.1.5. - Chapitre 66 : Charges financières

Ce chapitre comprend :

- les intérêts des emprunts en cours pour 29.000 € (même montant en 2021). Ce montant tient compte à la fois de l'emprunt 2021 non encore mobilisé mais également les intérêts prévisibles d'un nouvel emprunt.
- 662,30 € au titre des ICNE (N et N-1) : intérêts courus non échus.

2.1.6. - Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Ce compte regroupe les dépenses, qui comme le libellé l'indique, revêtent un caractère exceptionnel et qui sont difficilement prévisibles (secours et dots, bourses et prix versés directement au Moulinois, titres annulés sur exercice antérieur et pénalité de retard) et subventions exceptionnelles aux associations. Ce sont **30.380 €** qui ont été prévus contre **42.090 €** au BP 2021. La diminution se porte principalement sur les articles « Bourses et prix » le renouvellement des cadeaux « mariage » ayant été fait en 2021 et le stock restant suffisant, ainsi que sur les « subventions exceptionnelles », les demandes étant moins nombreuses.

2.1.7. - Chapitre 68 : Provisions pour charges de fonctionnement courant

Face à la baisse des recettes que la commune subit depuis quelques années et malgré les efforts de gestion une provision de **10.000 €** a été prévue pour « préserver » la capacité de la commune à soutenir les projets, les activités, les services. Elle vient s'ajouter au 160.000 € déjà provisionnés les années précédentes.

De plus, conformément à l'instruction comptable, la commune provisionne une somme de **40.000 €** pour dépréciation des actifs circulants compte tenu du niveau des restes à recouvrer de la commune.

2.1.8. - Chapitre 022

131.085 € de provision pour **dépenses imprévues**. Ces crédits permettant un ajustement des prévisions en cours d'exécution, ils ne sont ventilés que par Décision Budgétaire Modificative. Au BP 2021 c'était une inscription de 100.000 € qui a totalement été ventilée.

2.1.9. - Les mouvements d'ordre

1.175.472 € qui regroupent le virement à la section d'investissement et les dotations aux amortissements.

a) **Le virement à la section d'investissement d'un montant de 680.472 €** qui doit couvrir au minimum le capital de la dette.

b) **Les dotations aux amortissements d'un montant de 495.000 €**

La règle de l'équilibre réel :

La loi impose aux collectivités territoriales d'adopter leur budget en équilibre réel ; cela se traduit notamment par la nécessité de rembourser le capital des annuités d'emprunt (**240.000 € prévus au BP 2022**) à l'aide de ressources propres :

- virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 680.472 €
- fonds de compensation de la TVA : 140.612 €
- dotations aux amortissements : 495.000 €

La règle de l'équilibre est largement respectée, dans la mesure où les ressources propres atteignent globalement 1.316.084 €.

2.2.– LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	RECETTES	BP 2021 ET DBM	PROPOSITIONS 2022	Evol. 2022/2021
	Mouvements réels			
013	Atténuation de charges	19 000	19 000	0,00%
70	Produits des services, du domaine	182 206	196 236	7,70%
73	Impôts et taxes	3 402 164	3 423 376	0,62%
73111	Contributions directes	2 028 364	2 028 364	0,00%
73211	Attribution de compensation Métropole	1 046 800	1 045 175	-0,16%
73222	Dotation de solidarité communautaire	107 000	100 000	-6,54%
7351	Taxe consommation finale d'électricité		29 837	
73681	Taxe locale sur la publicité extérieure	100 000	100 000	0,00%
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	120 000	120 000	0,00%
74	Dotations et participations	292 716	260 346	-11,06%
7411	Dotation forfaitaire	40 000	9 000	-77,50%
74121	Dotation de solidarité rurale	46 000	46 000	0,00%
744	Régularisation sur exercice écoulé (FCTVA)	5 000	5 000	0,00%
74718	Autres Etat Elections et service minimum)	1 002	502	-49,95%
74748	Participations autres communes	13 250	13 160	-0,68%
74751	Participation Métropole (ZAE et voirie)	51 897	51 897	0,00%
74758	Participation autre groupement (Syndicat A. Camus)	10 000	10 000	0,00%
7478	Participation autres organismes (CAF)	61 467	56 787	-7,61%
7483	Compensations fiscales Etat	64 100	68 000	6,08%
75	Autres produits de gestion courante	35 650	35 650	0,00%
	Total recettes de gestion des services	3 931 736	3 934 608	0,07%
76	Produits financiers	20	20	0,00%
77	Produits exceptionnels	11 000	8 000	-27,27%
	Annulation de mandats	1 000	1 000	
	Produit des cessions (DM Technique)			
	Indemnités de sinistres et autres	10 000	7 000	
	Total des recettes réelles	3 942 756	3 942 628	0,00%
	Mouvements d'ordre			
042	Transferts entre section			
722	Immobilisations corporelles (ex-Travaux en régie)	18 000	18 000	0,00%
7768	Neutralisation amortissement subventions	144 750	144 750	0,00%
	Total des recettes d'ordre	162 750	162 750	0,00%
002	RÉSULTAT REPORTÉ	1 205 379	1 495 744	24,09%
	TOTAL GENERAL	5 310 885	5 601 122	5,46%

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice, hors résultat reporté antérieur, sont pratiquement de même montant qu'en 2021 (elles avaient augmenté de 1,14 % au budget 2021 par rapport à celui de 2020).

2.2.1. - Chapitre 013 : Atténuation de charges

Ce chapitre concerne plus particulièrement le remboursement des traitements des agents en congés de maladie et du fonds de compensation de l'État du supplément familial (**19.000 €**). Il doit, si existant, enregistrer également le remboursement sur salaire des décharges syndicales des agents.

2.2.2. – Chapitre 70 : Produits des services du domaine

Ce chapitre regroupe les achats et prestations réglés par la commune et refacturés (cantines, services périscolaires, concessions cimetière, locations de salles, frais de scolarité ...). Ce sont **196.236 €** qui sont prévus. La hausse enregistrée de 7,70 % est en corrélation avec celle enregistrée en dépenses de fonctionnement avec notamment l'augmentation des effectifs dans les écoles et services périscolaires, mais aussi la reprise en directe par la collectivité de l'organisation des petites et grandes vacances.

2.2.3. – Chapitre 73 : Impôts et taxes

Le produit attendu des contributions directes de 2022 est de **2.028.364 € (51,51 % des recettes réelles)**. C'est le même montant prévu au BP 2021 pour un réalisé de 2.000.514 € après lissage et application du coefficient correcteur. Logiquement avec l'inflation positive de 2021 une revalorisation des bases devrait être appliquée sur 2022. Conformément au débat d'orientation budgétaire, il n'y aura pas augmentation des taux pour 2022 (les collectivités locales ne peuvent plus voter de taux pour la taxe d'habitation) :

- taxe foncier bâti	24,55 %
- taxe foncier non bâti	58,43 %

Le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspondait à la somme des taux 2020 de la commune et du département. Soit pour la commune de Moulins-lès-Metz un taux de 24,55 % (soit 11,32 % taux communal + 13,23 % taux 2020 du département).

Le montant par habitant (5117 DGF 2021) s'élève à **396,40 € en 2022** contre **500 €/habitant pour les communes de la même strate en 2019 hors taux départemental**.

En ce qui concerne les dotations de la Métropole de Metz au titre de l'Attribution de compensation et de la Dotation de solidarité communautaire c'est un montant de **1.045.175 €** qui a été provisionné (montant acquitté en 2021 hors rattachement effectué à tort et qui sera corrigé) soit **26,54 % des recettes réelles**.

Les autres impôts et taxes, tels que la taxe sur les emplacements publicitaires, la taxe sur la consommation finale d'électricité et la taxe additionnelle aux droits de mutation, sont inscrits pour un montant de **249.837 €**, soit **6,34% des recettes réelles**.

2.2.4. – Chapitre 74 : Dotations et participations

Ce chapitre regroupe principalement les dotations et compensations versées par l'État (DGF - D.S.R. – FCTVA), ainsi que des participations d'autres collectivités.

La baisse de 11,06 % est due principalement au mode de financement de la péréquation, les notifications individuelles 2022 de dotation forfaitaire des communes et de compensation part salaire des EPCI vont être, comme les années précédentes, largement amputées en 2022 ; la commune a inscrit 9.000 € contre 40.000 € au BP 2021. La baisse est due également au mode de participation de la Caisse d'Allocation Familiale aux aides aux temps libre qui a versé des acomptes 2022 sur l'exercice 2021.

La commune a encaissé des participations supplémentaires de l'Etat en 2021 pour perte de recettes fiscales et pour la garantie de recettes. Ne sachant pas si ces mesures seront renouvelées sur 2022 elle n'a rien inscrit à ce titre au BP 2022.

2.2.5. – Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre enregistre les loyers divers (logements, garages, jardins...). Les crédits prévus au BP 2022 sont égaux à ceux de 2021.

2.2.6. – Chapitre 76 : Produits financiers

Ce chapitre ne concerne que la recette engendrée par des parts sociales de la commune.

2.2.7. – Chapitre 77 : Produits exceptionnels

C'est une provision de 8.000 € qui a été inscrite pour d'éventuelles pénalités de retard dues par la Trésorerie (1.000 € sont prévus en dépense pour ceux du ressort de la ville) et 7.000 € au titre des indemnités de sinistres.

2.2.8. – Les opérations d'ordre

Une provision de 18.000 € pour d'éventuelles immobilisations corporelles (ex-travaux en régie) et 144.750 € pour la neutralisation des subventions d'équipement versées à la Métropole en 2021 dans le cadre du transfert de compétence voirie.

L'excédent de fonctionnement reporté

Au vu des résultats 2021 après prise en compte des résultats antérieurs (+ 1.205.379,37 €), le résultat de fonctionnement est de 1.495.744,46 €.

Considérant que le résultat de fonctionnement est affecté :

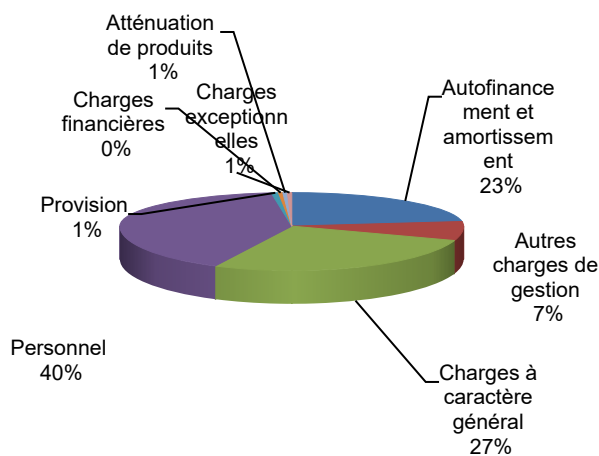
- en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé à la section d'investissement
- et
- le solde en tout ou partie, au financement de la section d'investissement ou en report à la section de fonctionnement.

La section d'investissement, après prise en compte des restes à réaliser de l'exercice 2021 à reporter sur l'exercice 2022 présente un excédent de 113.352,94 € il est décidé d'affecter ce résultat en totalité en report en section de fonctionnement pour 1.495.744,46 €.

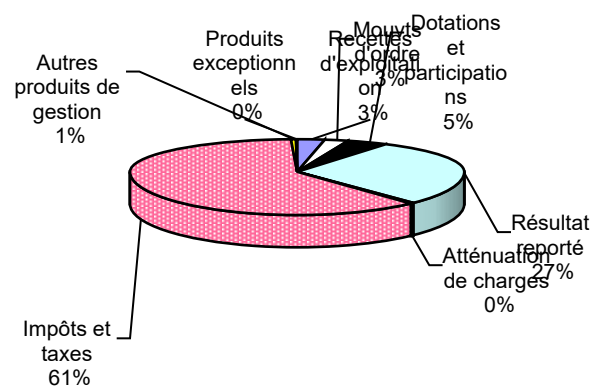
Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement (solde des opérations d'ordre en dépenses et en recettes)	1 012 722,06 €
--	-----------------------

RÉPARTITION PAR NATURE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 5.601.122 €

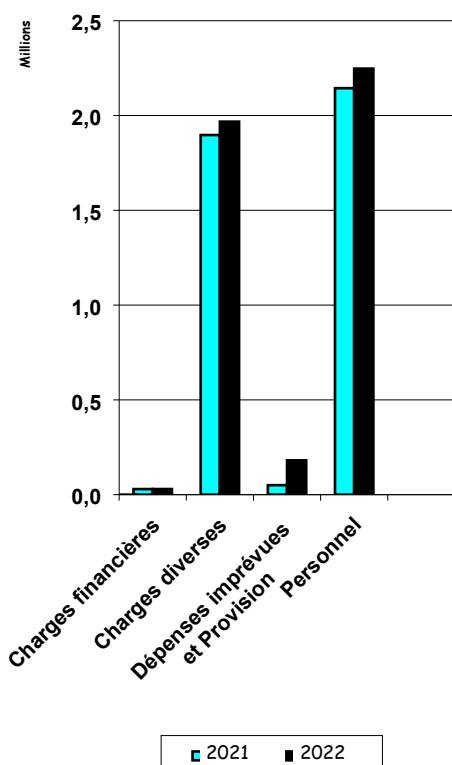


RECETTES : 5.601.122 €

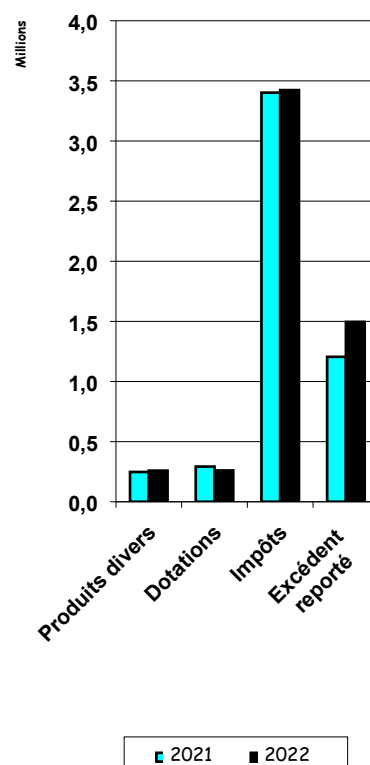


ÉVOLUTION 2022/2021

DEPENSES REELLES : 4.425.650 €



RECETTES REELLES : 5.438.372 €



3. - SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1.– LA BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses réelles d'investissement** de l'exercice prévues au budget s'élèvent à **1.342.363 euros** et comprennent

- Les dépenses financières	341 000 €
<i>dont remboursement du capital de la dette</i>	240 000 €
<i>dont dépenses imprévues</i>	100 000 €
<i>dont taxe d'aménagement</i>	1 000 €

- Les dépenses d'équipement	1 001 363 €
<i>dont subventions d'équipement</i>	145 983 €
<i>dont opérations non individualisées</i>	2 000 €
<i>dont études</i>	28 000
<i>dont opérations individualisées</i>	825 380 €

- Les dépenses pour compte de tiers	0 €
--	------------

1 342 363 €

Mouvements d'ordre	569 439 €
<i>Travaux en régie</i>	18 000 €
<i>Neutralisation des subventions 2020</i>	144 750 €
<i>Opérations patrimoniales</i>	406 689 €

Les **recettes réelles d'investissement** de l'exercice prévues au budget s'élèvent à **216.288 euros** et comprennent :

- Les recettes financières	215 288 €
<i>dont Fonds de compensation T.V.A.</i>	140 612 €
<i>dont Taxe d'aménagement</i>	57 376 €
<i>dont subventions</i>	17 300 €
<i>dont excédent de fonctionnement capitalisé</i>	0 €

- Les recettes d'équipement	0 €
<i>dont emprunt d'équilibre</i>	€

- Les recettes pour compte de tiers	0 €
--	------------

- Les prévisions de produits de cessions	1 000 €
---	----------------

216 288 €

Mouvements d'ordre	1 582 161 €
<i>dont virement de la section de fonctionnement</i>	680 472 €
<i>dont dotations aux amortissements</i>	495 000 €
<i>Opérations patrimoniales</i>	406 689 €

Les résultats de l'année N-1

- Restes à réaliser en dépenses	483 682 €
<i>dont opérations non individualisées</i>	5 363 €
<i>dont dépenses d'équip. pour autres opérations</i>	395 010 €
<i>dont opérations pour compte de tiers</i>	83 309 €

- Déficit reporté	€
--------------------------	----------

Total des dépenses 2 395 484 €

- Restes à réaliser en recettes	466 793 €
<i>dont recettes pour ops non individualisées</i>	309 800 €
<i>dont recettes d'équip. pour autres opérations</i>	€
<i>dont opérations pour compte de tiers</i>	156 993 €

- Excédent reporté	130 241 €
---------------------------	------------------

Total des recettes 2 395 484 €

3.2.– LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le total des investissements inscrits en 2022 hors reports et mouvements d'ordre s'élève à **1.342.363 €**. A ces investissements il faut ajouter **483.682 €** de crédits reportés. Le classement des investissements par nature permet de distinguer :

- **LES DÉPENSES FINANCIÈRES**, qui s'élèvent à **341.000 €**, sont constituées principalement du remboursement du capital des emprunts pour 240.000 euros (contre 224.000 euros en 2021), d'une prévision de 1.000 euros pour d'éventuels remboursement de trop perçu de taxe d'aménagement (abandon de travaux) et d'une prévision pour dépenses imprévues de 100.000 euros qui ne peut être mouvementée que par décision budgétaire modificative (en 2021 le même montant était prévu, la totalité a été prélevée pour être ventilée dans des dépenses nouvelles).
- **LES CRÉDITS D'ÉQUIPEMENTS** (hors reports n-1), d'un montant de **1.001.363 €**, sont répartis en opérations non individualisées et opérations individualisées.

1) En opérations non individualisées (175.983 €)

- **des immobilisations incorporelles** (chap. 20 et chap. 204) :
 - **28.000 € de frais d'étude** dont 10.000 € pour celle de la réhabilitation du Gymnase CAMUS, 2.000 € pour la réhabilitation des logements du Groupe scolaire Verlaine et 16.000 € concernant l'aide à la maîtrise d'ouvrage du Centre Bourg.
 - **144.983 €** correspondant à l'attribution de compensation en investissement que la commune verse à la Métropole au titre des transferts de charge (ZAE voirie, voiries et aire des gens du voyage) et 1.000 € de subvention d'investissement au club de foot.
- **des Immobilisations en cours** (chap. 23) ou travaux qui s'élèvent à **2.000 €** pour la maîtrise d'œuvre, les contrôle et la sécurité des travaux PMR prévus dans les différents bâtiments communaux.

2) En opérations individualisées (825.380 €)

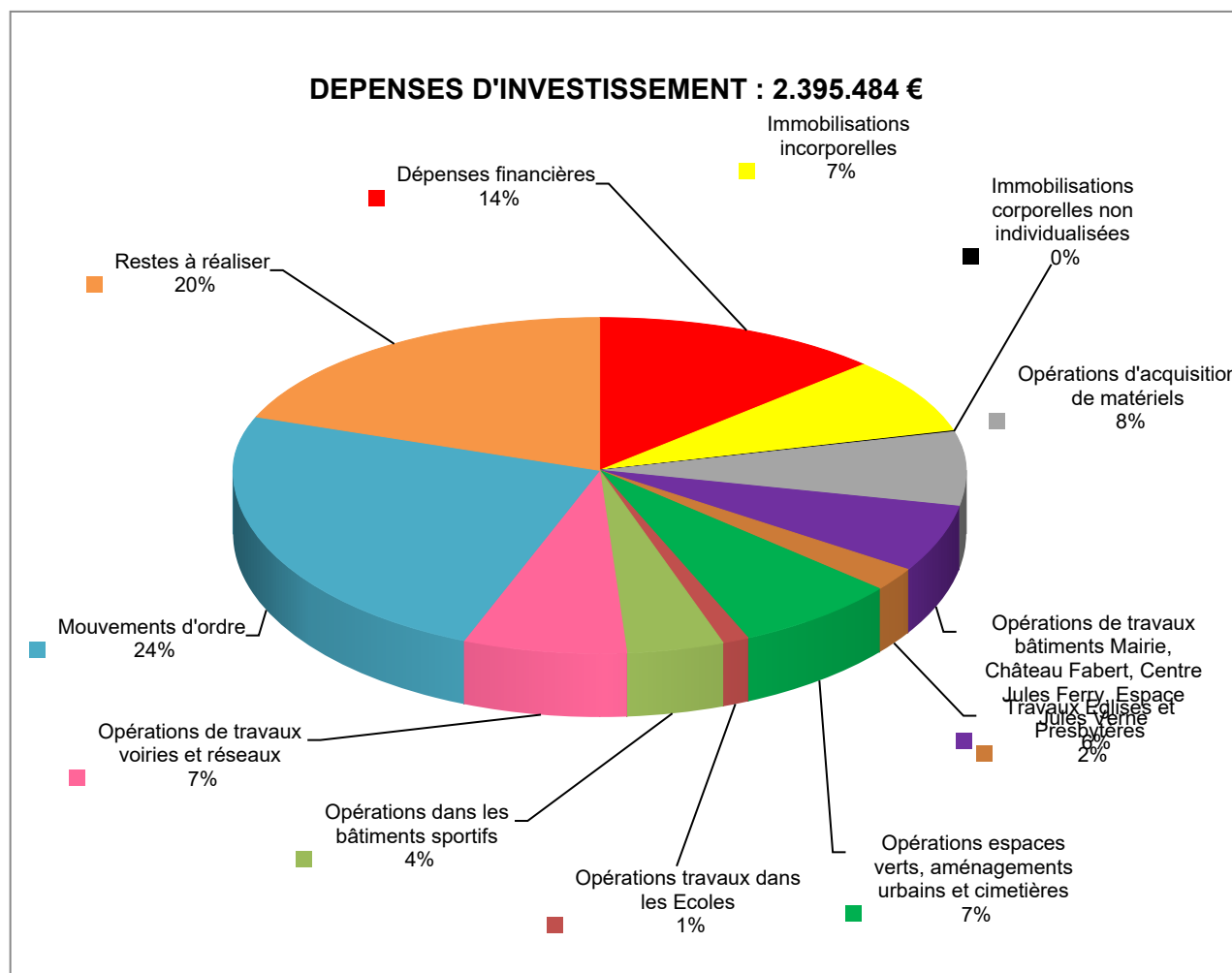
- **N° 101 - Aménagement des espaces verts** : 67.350 € dont 28.000 € pour l'acquisition et le retrait d'arbres et de plantations afin de réaménager certains massifs et espaces, 10.000 € pour la mise en place de schiste (place du Souvenir, aires de jeux), 10.000 € pour commencer à équiper certains sites d'arrosage automatique (économies) et 19.000 € pour la mise aux normes des aires de jeux et de leurs équipements.
- **N° 102 – Construction cimetière** : 95.000 € pour l'aménagement d'un jardin du souvenir à Centre et une première phase pour la création d'un columbarium et l'extension des concessions à Saint-Pierre.
- **N° 103 – Acquisition de terrains** : une provision de 19 €
- **N° 105 – Matériels informatiques** : 24.050 € pour des logiciels, pour le renouvellement des matériels (ordinateurs fixes, portables et tablettes) et l'acquisition de modem pour sécuriser les alarmes intrusion.
- **N° 108 – Matériels incendie** : 5.800 € pour des blocs de secours.
- **N° 109 – Acquisition matériels divers** : 113.785 €. Ces crédits regroupent l'achat de matériels (mobiliers, outils, matériels techniques et de rangement ...) qui sont utiles à la rénovation et l'entretien des bâtiments, des terrains et des voiries, pour assurer le renouvellement de matériels devenus obsolètes et pour entretenir la propreté urbaine et l'embellissement de la commune.
- **N° 111 – Travaux Groupe scolaire Verlaine** : 15.900 € (réhabilitation de classes, reprise de la canalisation des eaux pluviales, mise en conformité PMR)
- **N° 112 – Travaux Groupe scolaire Centre** : 12.000 € (essentiellement travaux de peintures et pose de prises RJ 45).
- **N° 113 – Travaux Centre Jules Verne** : 6.400 € de travaux de mise en sécurité.
- **N° 115 – Presbytère Centre** : 20.000 € pour le remplacement des menuiseries bois du rez-de-chaussée très anciennes.
- **N° 116 – Travaux Château Fabert** : 19.200 € dont 15.000 € pour une première tranche de travaux de rénovation du logement.

- **N° 117 – Travaux gymnases** : 52.700 € dont 35.000 € pour des mises en conformité de réseaux d'eau usée du pavillon et le changement des radiateurs par du matériel plus performant et plus économique et 17.700 € pour la rénovation du vestiaire des filles au gymnase L. Armand et la pose d'un diffuseur lumineux.
- **N° 119 – Travaux tennis de la Saussaie** : 50.000 € sont prévus pour la fourniture et la pose de bâches, le relamping d'un des courts intérieurs (deux sont déjà faits en 2020 et 2021), la pose de portes fenêtres avec volets et le remplacement des éclairages extérieurs par du led.
- **N° 120 – Travaux Eglise Centre** : 4.000 € pour un diagnostic sur fissure et éventuel « rebouchage ».
- **N° 121 – Travaux Eglise Saint-Pierre** : 25.800 € pour les travaux de passage au gaz et la neutralisation de la citerne, le changement des aiguilles de l'horloge et le remplacement du moteur de volée des cloches.
- **N° 127 – Travaux de voirie** : 148.000 € dont 120.000 € pour la part communale des travaux d'aménagement de la rue de Jouy, 28.000 € pour la pose de bornes anti-intrusion aux abords du tennis et du terrain Gelpé.
- **N° 128 – Travaux de réseaux** : 25.000 € composés d'une provision pour remplacer des candélabres sinistrés et des poteaux ou des bornes, le remplacement d'une vingtaine de luminaires pour du led et la création d'un arrosage automatique.
- **N° 134 – Travaux bâtiment Mairie** : 117.000 € pour la rénovation de bureaux et l'inscription des crédits de la seconde phase concernant la pose d'une clim réversible.
- **N° 137 – Illuminations** : 5.000 € pour l'acquisition de nouveaux motifs
- **N° 142 – Installations vidéoprotection** : 17.376 € pour le remplacement de caméras
- **N° 143 – Collections et œuvres d'art** : 1.000 € prévus pour l'acquisition d'un tableau et une exposition « Mémoire et Patrimoine ».

- LES MOUVEMENTS D'ORDRE :

Au chapitre 040 : une prévision de **162.750 €** dont 18.000 € pour des travaux en régie et 144.750 € pour la neutralisation des subventions versées en 2021.

Au chapitre 041 : une provision pour du nettoyage comptable (entrée et sortie inventaire) pour **406.689 €**, somme qui est également inscrite en recette d'investissement.



LES REPORTS 483.681,72 € (835.481,20 € en 2021) se répartissent de la façon suivante :

- 83.308,53 € de travaux pour le compte de la Métropole dans le cadre de la convention de mandat pour la rue Chaponost (compte 45)
- 5.363 € dans le cadre de travaux en cours PMR dans les bâtiments de la commune (compte 23) et de participation à la rénovation du temple protestant de Montigny
- 67.536 €, dont 48.600 € pour les espaces naturels sensibles de la Saussaie et du Paquis et 18.936 € pour la pose d'une clôture sur le demi-terrain synthétique (opération 101)
- 3.375,22 € de compactage au jardin du souvenir du cimetière Centre (opération 102)
- 26.120,54 € pour l'acquisition de logiciels et matériels informatiques (opération 105)
- 36.334,81 € pour l'acquisition de matériels divers (pour les services techniques, les écoles et autres bâtiments – opération 109)
- 2.218,68 € de travaux dans le Groupe scolaire Verlaine (opération 111)
- 560,89 € de travaux au Groupe scolaire Centre (opération 112)
- 11.547,11 € de travaux au Centre Jules Verne (opération 113)
- 3.564,14 € pour les travaux au Tennis de la Saussaie (opération 119)
- 1.686,48 € pour les travaux à l'Eglise Centre (opération 120)
- 1.145,76 € pour les travaux à l'Eglise St-Pierre (opération 121)
- 603,60 € pour l'installation de l'alarme anti-intrusion aux ateliers municipaux (opération 124)
- 45.778,80 € de travaux sur les voiries (opération 127)
- 72.660,85 € pour des travaux sur réseau électrique et l'enfouissement des réseaux de la rue d'Ars (opération 128)
- 113.163,70 € de travaux dans la Mairie (opération 134)
- 2.494,26 € au titre des illuminations (opération 137)
- 1.318,75 € de travaux d'aménagements urbains (opération 140)
- 4.900,60 € pour la vidéoprotection (opération 142).

3.3.– LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Hors mouvements d'ordre de 1.582.161 € (dont **680.472,06 €** de virement de la section de fonctionnement), les **recettes d'investissement** de l'exercice s'élèvent à **406.689,00 €** et se décomposent comme suit :

Des dotations et subventions (chap. 10 et 13 : 197.988 € + 17.300 €), d'un montant de **215.288,00 €** comprennent :

- le Fonds de Compensation de la TVA pour 140.612 €,
- une prévision de 57.376 € de perception de taxe d'aménagement
- 15.000 € de participation de l'URM aux travaux d'enfouissement des réseaux secs de la rue d'Ars
- 2.300 € de subvention de la CAF

Des prévisions pour produits de cessions (chap. 024), d'un montant de **1.000 €**.

LES MOUVEMENTS D'ORDRE :

Au chapitre 021 :

- *Le virement de la section de fonctionnement d'un montant de **680.472,06 €***

Au chapitre 040 :

- *Les dotations aux amortissements pour **495.000,00 €** dont 144.750,00 € pour les attributions de compensations versées en 2021 (neutralisation)*

Au chapitre 041 :

- Des écritures pour des sorties ou des entrées d'ans l'inventaire pour un montant de **406.689,00 €** (la somme est identique en dépense d'investissement).

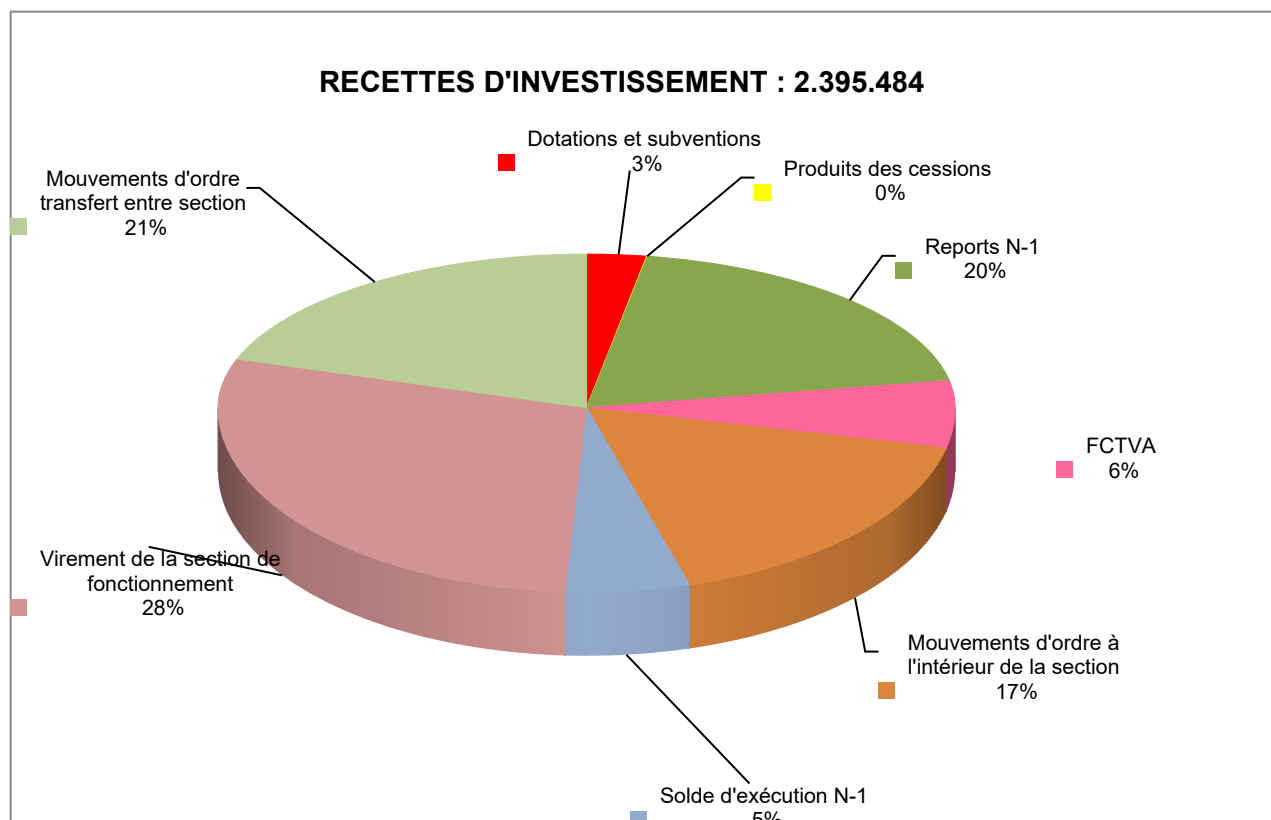
RATIO D'ENDETTEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	
- Total des annuités garanties à échoir dans l'exercice	318.078,23 €
- Annuité nette de la dette	213.288,07 €
Total des annuités d'emprunts	531.366,30 €
Recettes réelles de fonctionnement	3.942.627,90 €

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en %	13,48 %
--	----------------

A ces recettes, il faut ajouter les restes à réaliser 2021 d'un montant de **466.793,42 €** qui sont constitués :

- du reliquat de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'exercice 2020 pour 9.800,00 €,
- de l'emprunt 2021 d'un montant de 300.000 € qui n'a pas encore été mobilisé
- du remboursement par la Métropole des opérations sous mandat (travaux de la rue Chaponost) pour un montant de 156.993,42 €

et le solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021 de **130.241,24 €** (contre 371.200,20 € au 31/12/2020).



4. – PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE GÉNÉRALE

Les dépenses et les recettes sont réparties par fonction, conformément au plan comptable M.14.

Les dépenses ventilées dans les 9 fonctions utilisées et services généraux s'élèvent à **6,793 M€**.

Les crédits non ventilés représentent **31,72 % de la totalité**. Ils couvrent principalement le remboursement de la dette et les dépenses d'ordre transférées d'une section à l'autre pour réaliser l'autofinancement et les provisions diverses.

Les recettes ventilées s'élèvent à **0,488 M€**. Celles qui ne sont pas réparties représentent **93,90 %**. Elles sont constituées des contributions, des dotations de l'État, des éventuels emprunts, de la reprise des excédents et des opérations d'ordre.

SECTION	Non ventilé 01	Services Généraux	1 Sécurité et salubrité publique	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse	5 Intervent. sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL GENERAL
---------	----------------	-------------------	-------------------------------------	--------------------------------	--------------	-------------------------	-----------------------------------	--------------	---------------	---	------------------------	---------------

OPERATIONS DE L'EXERCICE

FONCTIONNEMENT												
Dépenses	1 480 764,00	2 191 393,00	155 135,00	542 249,00	229 940,00	623 546,00	34 500,00	2 885,00		340 710,00		5 601 122,00
Recettes	5 270 287,00	48 022,00		139 110,00	10 000,00	131 503,00				2 200,00		5 601 122,00
Solde	3 789 523,00	-2 143 371,00	-155 135,00	-403 139,00	-219 940,00	-492 043,00	-34 500,00	-2 885,00		-338 510,00		
INVESTISSEMENT												
Dépenses	1 055 441,00	358 515,00	5 800,00	43 150,00	87 810,00	81 300,00				279 786,00		1 911 802,00
Recettes	1 798 450,00											1 798 450,00
Solde	743 009,00	-358 515,00	-5 800,00	-43 150,00	-87 810,00	-81 300,00				-279 786,00		-113 352,00

RESTES A REALISER

FONCTIONNEMENT												
Dépenses												
Recettes												
Solde												
INVESTISSEMENT												
Dépenses		139 324,00		19 103,00	26 808,00	30 434,00				268 013,00		483 682,00
Recettes	440 041,00									156 993,00		597 034,00
Solde	440 041,00	-139 324,00		-19 103,00	-26 808,00	-30 434,00				-111 020,00		113 352,00

TOTAL GENERAL (opérations de l'exercice + restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT												
Dépenses	1 480 764,00	2 191 393,00	155 135,00	542 249,00	229 940,00	623 546,00	34 500,00	2 885,00		340 710,00		5 601 122,00
Recettes	5 270 287,00	48 022,00		139 110,00	10 000,00	131 503,00				2 200,00		5 601 122,00
Solde	3 789 523,00	-2 143 371,00	-155 135,00	-403 139,00	-219 940,00	-492 043,00	-34 500,00	-2 885,00		-338 510,00		
INVESTISSEMENT												
Dépenses	1 055 441,00	497 839,00	5 800,00	62 253,00	114 618,00	111 734,00				547 799,00		2 395 484,00
Recettes	2 238 491,00									156 993,00		2 395 484,00
Solde	1 183 050,00	-497 839,00	-5 800,00	-62 253,00	-114 618,00	-111 734,00				-390 806,00		
Total dépenses	2 536 205,00	2 689 232,00	160 935,00	604 502,00	344 558,00	735 280,00	34 500,00	2 885,00		888 509,00		7 996 606,00
Total recettes	7 508 778,00	48 022,00		139 110,00	10 000,00	131 503,00				159 193,00		7 996 606,00
Solde global	4 972 573,00	-2 641 210,00	-160 935,00	-465 392,00	-334 558,00	-603 777,00	-34 500,00	-2 885,00		-729 316,00		

VILLE DE MOULINS-LES-METZ



Mairie de Moulins-lès-Metz

6, Rue de la Mairie
57160 Moulins-lès-Metz
03.87.60.44.60

www.moulins-les-metz.fr